

# AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9



M PRAT ALAIN YVON GABRIEL  
7 IMP COUARIGUES  
65380 LAYRISSÉ

*Page 4  
12/10*

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 14 531 945 355  
Référence de l'avis : 18 65 4090743 15

Numéro de propriétaire : 268 P00048 P

Débiteur(s) légal(aux) :  
USUF/INDIVIS 4101 MBGZHT  
M PRAT ALAIN YVON GABRIEL

USUF/INDIVIS MBDS9R  
MME BOUVIER GENEVIEVE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 178,00 €

*2,4% au 2017*

*1124*

*4,8%*

Pour payer  
par smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire\* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.**

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

\*À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

